PROCÈS-VERBAL
Du 8 octobre 2026

Le huit octobre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué le 1er octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, François LUCAS, Vanessa DHENIN, Franck BOUCHEREAU, Bérengère LAMBERT, Alexandre BARON, Julien KOSIR, Peggy LAURENT, Gwenola MOURAUD, Quentin PAQUEREAU, Clémence PETITEAU, Gwladys PROUST, Bérénice RICHARD, Sandra TIENNAULT, Steven VAIDIE

Absents : Cédric CARETTE, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU, Bernard SOURISSEAU

Pouvoir : Bernard SOURISSEAU a donné pouvoir à Bérengère LAMBERT

Secrétaire : Clémence PETITEAU

Assiste également à la séance : Nadège MENARD, secrétaire de mairie.

Sous réserve d'approbation du présent procès-verbal par le Conseil Municipal lors de la réunion du 19 novembre 2026.

1- APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 10 ET 24 SEPTEMBRE 2026

Il n'y a aucune remarque concernant les comptes rendus.
Le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances des 10 et 24 septembre 2026.

2- DÉCLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue le 17/09/2026
- Parcelle E929 Chemin du Moulin Blanc 3 641 m2
- Parcelle E930 Chemin du Moulin Blanc 62 m2
- Parcelle E940 Chemin du Moulin Blanc 60 m2

Appartenant à Monsieur et Madame FOULONNEAU, demandé par Maître Cyrille PENARD, notaire à Vallet (Loire Atlantique)
Parcelles situées en zone Ub et A

Déclaration reçue le 28/09/2026

- Parcelle E346 8 Place de l'Eglise 103 m2
- Parcelle E1636 8 Place de l'Eglise 20 m2
- Parcelle E1639 8 Place de l'Eglise 34 m2
- Parcelle E1641 8 Place de l'Eglise 136 m2
- Parcelle E1642 8 Place de l'Eglise 101 m2

Appartenant à Monsieur Arnaud LEPAROUX, demandé par Maître Cyrille PENARD, notaire à Vallet (Loire Atlantique)
Parcelles situées en zone Ua et N

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

3- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Suite à la validation de l'achat de brasseurs d'air pour l'école publique, il convient de procéder aux écritures ci-après :

Investissement
Dépense
21312 – Construction bâtiments scolaires 5 000 €
Recette
13158 – Subvention autres groupements 5 000 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :
EMETTENT un avis favorable à cette décision modificative budgétaire et autorisent Monsieur le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

4- PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATIONS

Pour rappel par délibération en date du 20 Octobre 2016, les élus ont décidé du principe de municipalisation de l'activité de la pause méridienne à compter du 1er Janvier 2017.
Il faut procéder à la création de 3 postes d'adjoints d'animation à 8 heures par semaine pendant les périodes scolaires.
Les missions de ces agents consisteront à :

- Assurer l'accueil, la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne, ainsi que l'entretien des bâtiments.

Les agents seront susceptibles d'effectuer des heures complémentaires en cas de besoin.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable aux propositions ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire pour procéder à l'embauche correspondante.

5- PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION HORAIRE POSTE ADMINISTRATIF

M Le Maire rappelle que la personne en charge de l'accueil effectue actuellement des heures complémentaires.

Il propose de régulariser son temps de travail.

L'agent a donné son accord et le comité technique a rendu un avis favorable lors de la réunion du 16 septembre 2026.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à cette augmentation d'horaires du poste
- **DECIDE de supprimer** le poste d'Adjoint administratif territorial à 28h/semaine au 1er octobre 2026,
- **DECIDE de créer le poste d'Adjoint administratif territorial à 30h/semaine à compter du 1er octobre 2026.**

6- OCTROI D'UN BAIL RURAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la création d'un bail rural avec le GAEC DE LA VESSELIERE.

Le GAEC DE LA VESSELIERE a donné son accord pour la conclusion de ce bail pour une durée de 3, 6 ou 9 ans.

Le montant du fermage est déterminé conformément au pourcentage fixé par les services préfectoraux, appliqué au fermage payé l'année précédente. Pour l'année 2026, le montant du fermage s'élève à 221,37 €.

Le fermage sera payable à terme échu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la location ;
- Autorise Monsieur le Maire à établir le bail avec le GAEC DE LA VESSELIERE et à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

7- QUESTIONS DIVERSES

PROJET D'OMBRIÈRE

Les entreprises ont été invitées le 20 octobre, afin de leur présenter le projet de revente du surplus de production d'électricité.

REPAS DES AINÉS

Le repas des aînés aura lieu le samedi 7 novembre à l'espace Alain Clouet.

Les jeunes de l'Espac'Jeunesse seront invités à participer au service du repas. Les ainés sont invités à donner 2.50€ par personne qui sont reversés aux jeunes pour leurs projets.

PÉRISCOLAIRE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique) remettra le prix Aperçu pour la périscolaire. La remise du prix aura lieu le jeudi 15 octobre.

CÉRÉMONIE DES VOEUX

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 17 janvier.
Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir à une éventuelle évolution de la présentation de la cérémonie et à faire part de leurs propositions s'ils souhaitent la modifier.

PRÉSENCE COMMISSION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que la présence aux réunions est importante. Si l'élu n'a pas la possibilité d'y aller il peut se faire remplacer par un autre élu de la commune.

ELECTION PRESIDENTIELLE

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils doivent être disponibles les dimanches des 18 avril et 2 mai afin d'assurer le bon déroulement des opérations électorales.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doit être mis à jour. Pour mener à bien cette démarche, un comité technique sera constitué. Mme Peggy LAURENT fera partie de ce comité.
La mise à jour du document unique est prévue à partir de l'année 2027.

COMMISSION ENFANCE

La commission souhaite étudier la mise en place de chèques « Pass Culture » à destination des enfants âgés de 7 à 14 ans, sur le modèle de dispositifs déjà proposés par certaines communes.

Le coût estimatif serait d'environ 32 € par enfant. Ces chèques auraient pour objectif de favoriser l'accès des jeunes aux activités culturelles, sportives et de loisirs proposés localement.

Ils pourraient notamment être utilisés auprès des structures et commerces de la commune ou du territoire, pour des activités telles que :

- L'accès à la piscine ;
- Les activités de la médiathèque ;
- L'achat de livres en librairie ;
- Une réduction sur les adhésions aux associations sportives locales.

L'ensemble des élus se déclare favorable à la poursuite de la réflexion sur ce projet. Les modalités de mise en œuvre, le montant définitif, les conditions d'utilisation et les partenaires susceptibles de participer au dispositif restent à définir.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants se sont réunis afin de préparer la cérémonie du 11 novembre et d'échanger sur leurs futurs projets. Cette rencontre a permis de faire le point sur les actions à venir et de réfléchir aux initiatives qu'ils souhaitent mettre en place au sein de la commune.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Trois élus du Conseil Municipal d'enfants participeront à la cérémonie en lisant des lettres d'anciens combattants. Plusieurs porte-drapeaux seront également présents. Chaque jeune élu déposera une fleur au pied du monument aux morts.
En parallèle, un travail sur le devoir de mémoire est réalisé avec les élèves des deux classes de CM. Les réalisations des élèves seront exposées à l'occasion de cette journée.
À l'issue de la cérémonie au monument aux morts, un défilé de voitures militaires anciennes et de deux cavalières rejoindra l'espace Alain Clouet. La matinée se poursuivra par une remise de médailles organisée par l'UNC, puis par un vin d'honneur. Bernard s'occupe de la gestion du vin d'honneur. Il a besoin de 8 élus.

ARRÊT DE BUS GRANDE TRANCHAIS

Le changement d'emplacement de l'arrêt de bus a été validé par la Région. Il sera effectif dès la réalisation du marquage au sol. Un abribus sera installé au niveau de l'arrêt.

AIRE DE RETOURNEMENT

Une aire de retournement a été créée au niveau du village des Rapionnières afin de permettre aux camions de collecte des déchets d'effectuer leur demi-tour.

RETOUR BAS DU BOURG

À la suite des retours de certains habitants, les élus sont allés à leurs rencontres le samedi 8 octobre afin d'échanger sur le projet du Bas du Bourg. Ces échanges se sont déroulés de manière positive et ont permis de recueillir les observations et les attentes des habitants.

VIGNOBLE GRAND LIEU

Le syndicat assure la production d'eau potable destinée aux habitants du territoire. Aujourd'hui, la production est confrontée à des tensions croissantes.
Pour répondre à la demande, le syndicat est notamment amené à acheter de l'eau auprès de Nantes Métropole. Cette situation souligne la nécessité de mieux gérer la ressource disponible et de limiter les consommations excessives.

Afin de renforcer les capacités de production et de sécuriser l'approvisionnement, plusieurs travaux sont envisagés. Parmi eux figure la création d'un bassin permettant de disposer d'une capacité de stockage équivalente à environ une demi-journée de consommation. Une extension de l'usine de production est également envisagée, pour un coût estimé à 120 millions d'euros.
En complément de ces investissements, il apparaît essentiel d'agir sur la demande en eau potable. La sensibilisation des habitants constitue un levier important pour encourager des pratiques plus économes et préserver durablement la ressource.
Dans cette perspective, M François LUCAS souhaite élaborer un dossier consacré à la consommation d'eau, afin d'expliquer la situation actuelle, et d'inciter chacun à adopter des gestes simples et efficaces au quotidien.

AMÉNAGEMENT TERRITOIRE

Trois modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sont actuellement en cours d'élaboration. Elles portent sur les points suivants :

1. La prise en compte des recours ;
2. L'intégration des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) ;
3. La correction des erreurs matérielles.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le PPI sera présenté au prochain conseil municipal.

HABITATION RUE D'ANJOU

À la suite de la réunion du Bas-du-Bourg, plusieurs habitants ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'habitation à l'angle de l'impasse des Peupliers. Selon eux, le bâtiment présenterait des risques d'effondrement et serait régulièrement squatté.
Une rencontre sera organisée avec les propriétaires et la police municipale afin de faire le point sur la situation et d'envisager les suites à donner.

REUNION DES PRODUCTEURS LOCAUX

Lors de la réunion avec les producteurs locaux, plusieurs besoins ont été exprimés afin d'améliorer la visibilité des entreprises et de valoriser les savoir-faire du territoire.
Les pistes évoquées sont les suivantes :

- Des outils de référence communs : création d'un annuaire et/ou d'un guide des producteurs locaux.
- Une signalétique harmonisée sur le territoire : mise en place de panneaux uniformes et de panneaux cartographiques intégrant un QR code.
- Des temps forts collectifs : regroupement de producteurs sur les marchés, organisation d'une fête des producteurs et des artisans locaux, et relance de l'événement « Les Belles Rencontres ».

Par ailleurs, les entreprises ont indiqué ne pas souhaiter commercialiser leurs produits dans des casiers, considérant ce dispositif comme trop contraignant pour leur activité.

La commission Développement local se réunira afin d'étudier les différentes propositions et de déterminer les actions qui pourraient être mises en œuvre à court ou moyen terme.

BÂTIMENT

M Franck BOUCHEREAU informe que les travaux au niveau de la façade du Prieuré ont débuté.

LA SEMAINE BLEUE

Mme Bérengère LAMBERT indique que peu de personnes ont participé à cette première édition de la Semaine Bleue. Toutefois, les participants sont satisfaits des activités proposées.
Les personnes n'ayant pas participé ne semblent pas se sentir concernées par cet événement, qu'elles associent davantage aux personnes plus âgées.
Il conviendra donc de réfléchir aux moyens pour mieux faire connaître la Semaine Bleue.

COMMUNICATION

Deux groupes de travail ont été créés pour réfléchir sur le bulletin et le site internet ainsi que les réseaux.

CALENDRIER DE L'AVENT

Un mail sera envoyé aux différentes entreprises de la commune afin de connaître celles qui souhaitent participer au calendrier de l'Avent en proposant un lot.
Les élus iront ensuite à la rencontre des entreprises participantes afin de récupérer les lots offerts.

CYCLE DE L'EAU

La délégation de gestion des stations d'épuration est actuellement en cours de révision.
Lors des inondations de cet hiver, la digue de Basse-Goulaine a atteint un niveau particulièrement élevé, l'eau n'étant plus qu'à quelques centimètres de la franchir.
Actuellement, des discussions sont en cours concernant plusieurs barrages situés sur la Loire. La fermeture de ces ouvrages est notamment évoquée. Il est proposé de les fermer, ce qui entraînerait une diminution des apports en eau au niveau du bassin nantais.

SPANC

Pour information, en cas de non-conformité de leur installation d'assainissement non collectif, les particuliers peuvent bénéficier d'un accompagnement de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, notamment sous la forme de subventions.

GOÛTER DE NOËL

Le goûter de Noël, organisé dans le cadre du Jardin de Noël, aura lieu le vendredi 18 décembre. Trois nouveaux lutins ont rejoint le groupe cette année.

PROCHAINES DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX

- 19 novembre 2026
- 17 décembre 2026
- 21 janvier 2027
- 18 février 2027
- 25 mars 2027
- 15 avril 2027
- 20 mai 2027
- 24 juin 2027